
Caractéristiques des ménages à bas revenus

Enquête Cnaf-Credoc 1979

Georges Hatchuel*

Sous l'effet des difficultés économiques et de ses manifestations les plus évidentes : accroissement du nombre de chômeurs et allongement de la durée du chômage, baisse du niveau de vie, endettement accru, etc., on assiste, depuis quelques années, à une progression du nombre d'individus ou de familles en situation précaire, se traduisant par une sensible augmentation des demandes d'aides diverses. Or, les données statistiques permettant de mesurer l'ampleur de la pauvreté en France et son évolution restent rares. Il en est de même des études représentatives fournissant une description statistique des principales caractéristiques des populations à bas revenus. C'est dans ce contexte qu'il a paru utile de réexploiter l'enquête CNAF-CREDOC de 1979. Certes, les informations analysées portent sur l'année 1978. Mais elles permettent de mettre en évidence quelques-unes des caractéristiques structurelles des populations défavorisées, qui n'ont pu que se renforcer avec le développement du chômage.

L'étude montre que les familles à bas revenus pouvaient être classées, en 1978, en six groupes relativement stables et homogènes, définis par des caractéristiques précises constituant les éléments pivots autour desquels se focalisent les situations de précarité de ressources. Ces groupes vont des familles nombreuses où l'homme est ouvrier ou employé, non qualifié, et la femme inactive sans diplômes, aux familles monoparentales dont le chef est de sexe féminin, principalement actif, mais non qualifié. Les personnes âgées y figurent en bonne place, comme les chômeurs, les malades ou handicapés, ou les artisans-petits commerçants dont l'exploitation est déficitaire. Mais chacun de ces groupes n'a pas la même importance démographique : celui des familles nombreuses représentait 29 % des défavorisés de 1978, celui des personnes âgées inactives, vivant seules ou en couple, presque la moitié. Depuis 1978, le groupe des chômeurs s'est gonflé, tandis que l'importance relative des personnes âgées a diminué.

Au total, 12 % des familles non agricoles françaises (soit 2 121 000 familles) ne disposaient, en 1978, que d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 60 % du SMIC.

Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des ménages situés au plus bas de l'échelle des revenus et peut-on tenter d'en élaborer une typologie ? Autrement dit, les populations les plus défavorisées répondent-elles à certaines caractéristiques précises communes, qui les différencient nettement des populations non précaires, ou sont-elles composées de familles dont les éléments distinctifs apparaissent fortement disparates ? En tentant d'apporter des réponses à ces questions, notre objectif n'est pas de définir ce qu'on pourrait appeler « les pauvres », les ménages

pauvres ou les familles pauvres, mais de qualifier les ménages situés au plus bas de l'échelle des revenus, les moins bien pourvus en ressources monétaires, et ce faisant, d'apporter un éclairage partiel sur certaines situations de pauvreté. Il ne s'agit donc pas de présenter le revenu, ni comme une mesure de la pauvreté, ni comme une explication de celle-ci, mais seulement comme un indicateur de situations défavorisées.

* Georges Hatchuel est chargé de recherche au CREDOC.

Le revenu : un indicateur de pauvreté parmi d'autres

L'approche de la pauvreté en termes de revenus se heurte à une série d'objections aussi bien conceptuelles que statistiques. Ainsi le rapport de la fondation pour la recherche sociale (FORS) sur « la pauvreté et la lutte contre la pauvreté [4]¹ souligne-t-il qu'une telle approche est *unidimensionnelle*, par opposition au caractère véritablement multidimensionnel de la pauvreté ; *quantitative*, alors que l'irrégularité et l'incertitude du revenu sont peut-être aussi significatives en matière de pauvreté que le montant des ressources proprement dit ; *conventionnelle*, car reposant sur la définition arbitraire d'un ou de divers « seuils » de pauvreté ; et *incomplète* : l'approche par le revenu saisit mal les emplois instables, non déclarés ou les catégories dépourvues de toutes ressources.

Par ailleurs, les limites statistiques d'une telle approche sont importantes [13, 14, 16]. On sait en effet que les revenus sont mal connus, et surtout ceux des catégories appartenant aux extrêmes de la distribution. Plus généralement, les enquêtes auprès de l'administration fiscale (enquêtes de l'I.N.S.E.E. sur les revenus déclarés) présentent trois types d'inconvénients : d'abord, les revenus déclarés peuvent être sous-estimés et les règles d'imposition de certains groupes de population (indépendants, exploitants agricoles par exemple) se traduisent par une évasion fiscale tout-à-fait légale. Ensuite, certaines ressources ne sont pas imposables (prestations familiales, minimum vieillesse ou aide publique au chômage par exemple), si bien qu'elles peuvent être selon les cas, soit exclues de l'analyse, soit estimées par calcul théorique. Dans ce dernier cas, l'évaluation se traduit alors par une assimilation certainement abusive entre allocataire potentiel et prestataire effectif. Enfin, tous les ménages n'effectuent pas de déclaration fiscale. Ces deux derniers inconvénients ont ici toute leur importance car ils concernent à l'évidence plutôt les ménages les plus défavorisés.

L'enquête CNAF-CREDOC

Dans ces conditions, pour essayer de caractériser les ménages à bas revenus, il était tentant d'utiliser un matériau statistique différent de celui d'une enquête d'origine fiscale. Et ce d'autant que l'exploitation à cette fin des enquêtes revenus fiscaux de 1975 et 1979 de l'I.N.S.E.E., a déjà été réalisée [10]. L'enquête CNAF-CREDOC 1979, qui visait à apprécier les effets redistributifs des politiques sociales, pouvait constituer ce matériau puisqu'elle a été effectuée directement par interview auprès des ménages (encadré p. 51). Le recours à cette enquête permet donc d'éviter à la fois les opérations de redressement des ménages au revenu inconnu du fait de l'absence de déclaration et celles d'estimation théorique de certains transferts non imposables. D'autre part, le champ même des prestations couvertes est plus large dans l'enquête

CNAF-CREDOC que dans les enquêtes revenus. Celle-ci comprend la totalité des prestations familiales, les retraites, imposables ou non, les indemnités de chômage, les prestations pour handicap ou invalidité et divers autres revenus de transferts (certaines aides en espèces de l'aide sociale, pensions d'anciens combattants, rentes d'accidents du travail, de réversion, etc...). A l'inverse, le risque de sous-estimation des ressources, s'il existe dans les deux cas, peut se révéler plus important dans une enquête directe auprès des familles. Il semble cependant que la méthode adoptée pour l'enquête CNAF-CREDOC, comportant notamment la confrontation des réponses fournies avec certaines informations d'origine administrative, ait permis de limiter ces risques, sauf pour les revenus mobiliers et les revenus d'indépendants, dont les montants fournis à l'enquête restent sous-estimés. Comme pour l'enquête sur les revenus de l'INSEE, les revenus d'activité indépendante recueillis sont les revenus fiscaux.

D'autre part, le recours à une enquête directe par interview présente l'avantage de pouvoir disposer de multiples informations socio-économiques, autorisant une meilleure qualification des caractéristiques des populations enquêtées. Parmi les divers renseignements originaux fournis par l'enquête CNAF-CREDOC, il faut citer, outre les renseignements socio-démographiques habituels, le niveau de confort du logement, les principaux biens durables possédés, les diplômes du chef de ménage et de son conjoint, le pourcentage représenté par les transferts dans les ressources globales, le chômage éventuel des membres du ménage, les difficultés à « boucler » son budget, le recours à l'emprunt, l'état de santé du chef de ménage ou de son conjoint, leur régime de sécurité sociale, etc.

L'enquête CNAF-CREDOC présente néanmoins deux inconvénients par rapport aux enquêtes revenus de l'I.N.S.E.E. D'une part, la population agricole en est exclue. En fait, pour les raisons déjà évoquées d'évaluation forfaitaire du revenu des agriculteurs, l'exclusion des exploitants agricoles se serait de toute façon imposée lors de l'exploitation. Or, les salariés agricoles et surtout les retraités anciens agriculteurs sont sur-représentés dans les populations défavorisées. Par conséquent, le nombre de familles situées au plus bas de l'échelle des revenus est quelque peu sous-estimé par nos évaluations². D'autre part, l'échantillon de ménages analysés dans l'enquête CNAF-CREDOC est de taille nettement plus faible que celui des enquêtes sur les revenus fiscaux de

1. Voir également [9, 12, 17].

2. Cf. Info-DAS, n° 5 [10]. Selon cette publication, les ménages de salariés agricoles et d'anciens agriculteurs dont les revenus étaient inférieurs à 62 % du S.M.I.C. étaient environ au nombre de 280 000 en 1979 (les ménages d'anciens agriculteurs en constituaient les trois quarts).

l'I.N.S.E.E. (3 800 ménages contre 33 000 environ en 1979).

Il reste que l'enquête CNAF-CREDOC est représentative de l'ensemble des ménages français non agricoles de 1978. Ainsi, le nombre de « ménages ordinaires » français était de 19 160 000 au début 1979 (enquête emploi de l'I.N.S.E.E. de mars 1979). L'ensemble des ménages dont le chef n'appartenait pas à un régime de Sécurité sociale agricole était de 17 065 000.

Les concepts retenus

La notion de « bas revenus » et le concept de ménages « défavorisés » utilisé ici ne sauraient en réalité se définir dans l'absolu. Ils peuvent, soit se référer à un pourcentage de population située au bas de l'échelle des revenus, pourcentage défini arbitrairement (les 10 % de ménages ayant les revenus les plus faibles par exemple), soit être appréciés par rapport à un seuil de revenu donné, dont le caractère peut être plus ou moins significatif (le SMIC ou la moitié du SMIC par exemple) ou relatif (par exemple le revenu moyen ou un certain pourcentage de ce revenu). Mais quel que soit le mode de référence choisi, la méthode utilisée ne peut être que conventionnelle.

La plupart des études menées en France en matière de pauvreté retiennent comme référence, soit le revenu disponible moyen par unité de consommation, soit le SMIC ; les seuils en-dessous desquels les ménages concernés sont considérés comme particulièrement ou « simplement » défavorisés se réfèrent le plus souvent à 40 ou 60 % de ces montants.

Le revenu disponible par unité de consommation

Le *revenu disponible* se définit comme l'ensemble des ressources monétaires des ménages (salaires, revenus d'indépendants, revenus mobiliers et immobiliers, retraites de base et complémentaires, prestations familiales, indemnités de chômage, prestations pour handicap ou invalidité y compris rentes d'accidents du travail, transferts divers) diminuées des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et impôt foncier sur le logement principal).

La référence au revenu disponible moyen par ménage ne permet cependant pas de tenir compte des différences de taille des ménages et donc des inégalités de « niveau de vie » qui en résultent. Aussi se réfère-t-on généralement au revenu disponible par *unité de consommation* (U.C.). Celui-ci

L'enquête CNAF-CREDOC 1979

Le CREDOC a effectué en 1979, à la demande de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), une enquête portant sur 3 800 ménages et concernant 14 000 individus. Il s'agissait d'étudier l'impact socio-économique des prestations familiales. L'étude ne se limitait cependant pas à ces seules prestations. Elle avait pour but, plus largement, d'apprécier l'effet que les divers transferts, positifs et négatifs, de l'Etat et de la Sécurité sociale ont sur la situation financière des ménages, de façon à évaluer aussi bien l'impact propre des prestations familiales que de le comparer à celui des autres types de transferts. L'enquête a ainsi donné lieu à des travaux successifs, concernant les prestations maladie, les retraites ou les cotisations sociales.

Réalisée sur le terrain par plus de mille enquêteurs, travailleurs sociaux et personnel technique de 104 caisses d'allocations familiales, l'enquête est représentative de l'ensemble des ménages français non agricoles de 1978.

Relativement lourd, le questionnaire d'enquête visait à enregistrer l'ensemble des ressources perçues en 1978 par chacun des membres des ménages enquêtés (différents types de revenus primaires et de transferts) et les principaux impôts directs acquittés la même année. Diverses informations sur les conditions de vie des familles (conditions de logement, possession de certains équipements, etc.) venaient par ailleurs s'ajouter aux principaux renseignements détaillés, d'ordre socio-démographique, habituellement recueillis dans les enquêtes auprès des ménages.

L'enquête était par ailleurs complétée par le recueil de certaines informations d'origine administrative : prestations familiales versées aux familles allocataires de la C.N.A.F., prestations « maladie, maternité, décès » versées par le régime général de la C.N.A.M.T.S. (caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) et le régime des indépendants non agricoles (C.A.N.A.M.), prestations « vieillesse » du régime général de la C.N.A.V.T.S. (caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés).

La confrontation des masses tirées de l'enquête et de celles fournies par les comptes nationaux montre que la masse des salaires, celles des retraites et des prestations familiales sont estimées de façon tout-à-fait correcte par l'enquête : l'écart est inférieur à 10 %. Le taux de couverture des revenus d'indépendants est cependant moins bon (87 %) ; il en est de même des taux de couverture des revenus fonciers et mobiliers et de celui de l'impôt sur le revenu, qui sont en partie liés à celui des revenus non salariaux [6].

correspond au quotient du revenu du ménage par le nombre d'unités de consommation qu'il comporte.

L'échelle d'équivalence adoptée dans l'étude pour la détermination des unités de consommation est la suivante : 1 pour le premier adulte du ménage, 0,7 pour chacune des autres personnes du ménage de plus de 14 ans et 0,5 pour les enfants de 14 ans et moins ; c'est d'ailleurs l'échelle retenue habituellement par l'I.N.S.E.E.³.

Les seuils choisis

Pour plus de commodité et afin de faciliter les comparaisons éventuelles, on s'est référé à la valeur du SMIC. Celui-ci s'élevait sur la base de 40 heures de travail hebdomadaire, à 22 076 francs bruts en 1978 (soit 1 840 francs par mois). On a considéré que les ménages défavorisés en 1978 étaient ceux dont le revenu disponible par unité de consommation était inférieur à 14 000 francs annuels, soit 60 % du SMIC (63 % exactement). Cette valeur a été retenue car elle représente, dans l'enquête CNAF-CREDOC, la moitié du revenu disponible moyen par unité de consommation de 1978. Ce dernier s'élève en effet, dans l'enquête, à 28 000 francs.

Selon les cas, d'autres seuils ont été retenus pour les commentaires (tableau 1), dont on donne la correspondance à la fois en pourcentage du SMIC et en pourcentage du revenu disponible moyen par unité de consommation.

Le noyau familial

L'unité statistique de référence pour la présentation des résultats de l'enquête CNAF-CREDOC n'est pas le ménage, mais le *noyau familial* : il s'agit, soit de la famille au sens habituel du terme (père, mère, enfants), soit d'une personne seule. Constitue une personne seule toute personne vivant seule dans un logement ou toute personne d'un ménage non incluse dans une famille. Il peut donc, selon ces définitions, coexister plusieurs

« noyaux » dans un même ménage (c'est-à-dire dans un même logement). Précisons cependant que 95 % des ménages ne sont composés que d'un seul noyau⁴.

L'affectation des unités de consommation a été réalisée au niveau « ménage ». Selon cette méthode, le chef d'un noyau « secondaire » ne vaut pas une unité de consommation, mais 0,7. Ceci revient à surévaluer le revenu disponible par unité de consommation des noyaux secondaires, ce qui peut se justifier par l'apport dont ils bénéficient grâce à la cohabitation.

Un exemple permettra de clarifier ces définitions : le ménage composé du père, de la mère, de leurs enfants et de la grand-mère comprend deux noyaux familiaux. Dans le noyau primaire (père, mère, enfants), l'affectation des unités de consommation répond aux définitions habituelles (1 pour le père, 0,7 pour la mère et 0,5 pour les enfants de moins de 14 ans). Le noyau « secondaire » (grand-mère) comprend, selon nos définitions, 0,7 unité de consommation. Cela revient à surévaluer le revenu disponible par unité de consommation de ce noyau secondaire, traduction conventionnelle du bénéfice qu'il tire de sa cohabitation avec le noyau primaire. Seulement 5 % des ménages non agricoles comportent plusieurs noyaux familiaux.

Combien de « défavorisés » en 1978 ?

Sur les 17 837 000 familles⁵ non agricoles de 1978, 2 121 000, soit 12 %, disposaient d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 60 % du SMIC (tableau 2). Etaient ainsi concernées 6 263 000 personnes, soit 13 % de la population non agricole française.

Autrement dit, presque un huitième de la population non agricole disposait en 1978 d'un revenu inférieur à la moitié du revenu disponible moyen par unité de consommation de l'ensemble des familles françaises.

On retrouve là les résultats de S. Milano obtenus par exploitation de l'enquête de l'I.N.S.E.E. sur les revenus fiscaux de 1979⁶ : selon ses estimations, 12 % des ménages français, soit 2 340 000 ménages (y compris cette fois les ménages agricoles) disposaient en 1979 de moins de la moitié du revenu disponible moyen par unité de consommation de l'ensemble des ménages.

TABLEAU 1
Les différents seuils retenus

Ressources disponibles annuelles par U.C. en Francs de 1978	Correspondance :	
	En % du SMIC	En % du revenu disponible moyen par U.C. ¹
9 000	40	32
11 000	50	40
14 000	60	50
17 000	77	60
22 000	100	79

1. Il s'agit du revenu disponible moyen par unité de consommation de 1978, fourni par l'enquête CNAF-CREDOC (hors ménages agricoles).

3. Sur le passage du salaire au niveau de vie, voir [1, 2].

4. Dans le cas d'un ménage comportant plusieurs noyaux, le noyau comportant le chef de ménage est appelé noyau « primaire » ; les autres noyaux constituent des noyaux dits « secondaires ». La plus grande partie des noyaux secondaires sont en fait des noyaux de personnes seules âgées (parent ou beau-parent du chef de ménage).

5. Le terme « famille » utilisé par commodité dans le texte correspond en fait au « noyau familial » défini précédemment.

6. Cf. [7] déjà cité.

TABLEAU 2

Nombre de noyaux familiaux par tranche de revenus en 1978

Le revenu disponible par unité de consommation du noyau familial est :	Nombre de noyaux familiaux ¹		Nombre de personnes correspondant (en milliers)	Nombre moyen de personnes par noyau
	En milliers	En %		
Inférieur à 40 % du SMIC...	507	2,8	1 100	2,2
compris entre 40 et 50 % du SMIC...	406	2,3	1 404	3,4
compris entre 50 et 60 % du SMIC...	1 208	6,8	3 759	3,1
compris entre 60 et 77 % du SMIC...	1 910	10,7	5 924	3,1
compris entre 77 % et le SMIC...	3 362	18,8	9 311	2,8
supérieur au SMIC...	10 444	58,6	25 178	2,4
Ensemble...	17 837	100,0	46 676	2,6

1. Hors population agricole.

Toutes les autres familles ne peuvent être cependant considérées comme « avantagées » : on relève notamment que 5 272 000 noyaux familiaux (soit 30 % du total) disposaient en 1978 d'un revenu disponible compris entre 60 et 100 % du SMIC (15 235 000 personnes).

Au total, 41 % des familles bénéficiaient en 1978 d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur au SMIC, c'est-à-dire inférieur à environ 80 % du revenu disponible moyen de l'ensemble des familles.

Familles défavorisées, fragilisées ou non-précaires

Quelles sont les caractéristiques des familles selon leur niveau de ressources ? En quoi les noyaux familiaux situés au plus bas de l'échelle des revenus se distinguent-ils des plus aisés ?

Pour répondre à ces questions, on a procédé à une analyse multi-critères visant à décrire la partition de l'ensemble des cellules familiales classées selon le montant de leur revenu disponible par unité de consommation. Trois classes ont été définies à cette fin⁷, dont l'intitulé est tout-à-fait conventionnel :

— les noyaux familiaux dont le revenu disponible annuel par unité de consommation est inférieur à 60 % du SMIC (« noyaux défavorisés »)⁸ ;

— ceux dont le revenu disponible annuel par unité de consommation est compris entre 60 % du SMIC et le SMIC (« noyaux fragilisés ») ;

— ceux au revenu disponible annuel par unité de consommation supérieur au SMIC (« noyaux non-précaires »).

Les familles défavorisées

Elles sont au nombre de 2 121 000 et représentent 12 % des noyaux familiaux. La modalité la

plus caractéristique les concernant est relative au statut du chef de noyau : il est *inactif, non retraité d'une activité propre* dans 27 % des cas, alors que les cellules familiales dont le chef appartient à cette catégorie ne représentent que 9 % de l'ensemble de la population. Cette sur-représentation tient notamment à la présence en nombre important, parmi les noyaux défavorisés, de ménages dont le chef est en longue maladie ou handicapé (8 % des chefs de noyaux défavorisés le sont contre 1 % des noyaux non-précaires) (tableau 3). De même, la proportion de noyaux composés d'une femme seule inactive, âgée de 60 ans et plus, et n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle, y est élevée (14 % contre 4 % dans l'ensemble des noyaux). Le pourcentage de noyaux défavorisés dont le chef est retraité d'une activité propre n'est cependant pas négligeable : un quart des noyaux défavorisés est dans ce cas. Enfin, les noyaux familiaux dont le chef est au chômage y sont fortement sur-représentés : 8 % des chefs de noyaux défavorisés le sont, contre 3 % des noyaux non-précaires.

L'inactivité du chef de noyau semble donc caractéristique des familles défavorisées : 56 % (chômeurs inclus) le sont. Cela ne concerne que 43 % des noyaux fragilisés et 28 % des familles non-précaires. On constate d'ailleurs que près de la moitié (46 %) des noyaux défavorisés ne comportent aucun actif (tableau 4). Directement liées à cette inactivité, d'autres caractéristiques prédominent : un tiers des noyaux défavorisés ont un chef âgé (65 ans et plus), 43 % sont marqués par l'absence de conjoint, plus d'un tiers (36 %) ne comportent qu'une seule personne et une proportion similaire a un chef de sexe féminin (contre 24 % dans l'ensemble de la population).

Mais ce groupe n'est pas seulement composé d'inactifs. Il comprend aussi 22 % de familles dont

7. Pour plus de détails sur la méthode adoptée et la description de chacune des classes, voir [5].

8. Il est clair que le seuil adopté conduit à mêler arbitrairement dans un même ensemble des familles caractérisées par une absence totale de ressources et d'autres moins désavantagées.

le chef est ouvrier spécialisé, qualifié ou mineur, 7 % de manœuvres-gens de maison (contre 3 % dans l'ensemble de la population) et 9 % d'em-

ployés. Ces noyaux sont le plus souvent des *familles nombreuses* : 13 % des noyaux défavorisés comportent six personnes et plus contre 4 % dans

TABLEAU 3

Situations comparées des chefs de noyaux défavorisés, fragilisés ou non-précaires (1978)

Partition des noyaux en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation ¹	Noyaux défavorisés ¹	Noyaux fragilisés ¹	Noyaux non-précaires ¹	Ensemble
% de noyaux où le chef est :				
— inactif, non retraité d'une activité propre (hors chômeurs)...	26,9	10,4	4,0	8,6
dont : en longue maladie, handicapé...	8,0	2,5	1,1	2,3
— retraité d'une activité propre...	23,9	30,2	21,3	24,2
— ouvrier...	29,0	34,0	24,0	27,6
dont : manœuvre, personnel de service...	6,7	4,2	1,2	2,8
— cadre...	1,8	8,3	30,0	20,2
— de sexe féminin...	36,4	25,5	19,7	23,4
— de nationalité étrangère...	12,9	8,2	3,5	6,0
% de noyaux où le chef dispose :				
— d'un diplôme technique...	13,6	20,3	27,3	23,6
— du bac ou d'un diplôme d'enseignement supérieur...	5,9	3,3	20,7	13,8
— d'aucun diplôme...	59,2	49,2	24,0	35,6
% de noyaux où le chef a été au chômage au moins un mois en 1978...	7,7	3,0	3,0	3,6
% de noyaux où le chef a 65 ans ou plus...	32,8	33,4	21,2	26,2
1. Voir définitions dans le texte.				

TABLEAU 4

Composition des noyaux familiaux (1978)

Partition des noyaux en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation ¹	Noyaux défavorisés ¹	Noyaux fragilisés ¹	Noyaux non-précaires ¹	Ensemble
% de noyaux composés :				
— d'un couple où l'homme est actif et la femme inactive ² ...	30,2	32,5	17,5	23,5
— d'un couple où l'homme et la femme sont actifs ² ...	6,8	18,7	40,8	30,2
— d'un couple où les deux conjoints sont inactifs ² ...	18,0	16,5	9,6	12,6
— d'une personne vivant sans conjoint (avec ou sans enfants)...	42,9	30,2	29,6	31,4
dont : familles monoparentales ³ ...	6,9	5,0	1,7	3,3
Parmi les seuls noyaux composés d'un couple, % de ceux où le conjoint est :				
— inactif non retraité...	77,0	60,6	30,7	44,3
— actif...	15,6	29,8	61,5	47,4
% de ceux où le conjoint ne dispose d'aucun diplôme...	64,2	47,7	26,5	36,6
% de noyaux composés :				
— d'une seule personne...	35,5	23,3	25,3	25,9
— de six personnes et plus...	13,0	6,1	1,3	4,1
— de trois enfants et plus...	18,0	14,6	3,8	8,7
% de noyaux ne comportant aucun actif²...	45,7	35,1	20,6	27,9
1. Voir définitions dans le texte.				
2. Sont considérées « actives », comme pour les enquêtes emploi de l'I.N.S.E.E., les personnes ayant un emploi ou celles à la recherche d'un emploi. Les chômeurs ne font donc pas partie ici des « inactifs ».				
3. Noyaux composés d'un seul des deux parents et d'au moins un enfant ouvrant droit aux prestations familiales.				

l'ensemble de la population. 18 % comprennent trois enfants et plus contre 4 % des noyaux non-précaires.

L'absence de qualification du chef de famille paraît être un trait caractéristique des noyaux défavorisés, que ce chef soit actif ou non : 59 % des chefs de noyau défavorisé n'ont aucun diplôme (contre un quart des noyaux non-précaires). 14 % seulement ont un diplôme technique (contre 27 % des chefs de famille non-précaire) et 6 % disposent du baccalauréat ou d'un diplôme d'enseignement supérieur contre 14 % dans l'ensemble de la population (tableau 3). Mais cette absence de qualification concerne aussi le conjoint. Parmi les seuls noyaux composés d'un couple, le conjoint ne dispose d'aucun diplôme dans les deux tiers des familles défavorisées alors que cela ne concerne qu'un quart (26 %) des familles non-précaires (tableau 4). De fait, dans la grande majorité des familles défavorisées composées d'un couple, le conjoint est inactif non retraité (77 % des cas), alors que chez les familles non-précaires, le conjoint est le plus souvent actif (62 % des cas).

L'ambivalence du groupe des noyaux défavorisés, composés à la fois d'un grand nombre d'inactifs vivant seuls et d'actifs chargés de famille nombreuse, apparaît aussi dans l'importance relative des transferts sociaux perçus (prestations familiales, prestations chômage, prestations pour handicap ou invalidité, transferts divers) : pour 11 % de ces familles, les transferts représentent l'ensemble, sinon la totalité (80 à 100 %), des ressources. Pour 15 % autres, ils constituent 30 à 50 % des revenus. A l'opposé, 45 % de ces familles ne bénéficient d'aucune prestation (tableau 5).

L'absence de divers éléments de confort, comme la non-possession de certains types de biens durables, paraît typique des familles à faibles revenus

(tableau 6) : un tiers d'entre elles ne disposent pas de cabinet de toilette ou de salle de bains à l'intérieur de leur logement, un quart ne disposent pas de W.C. intérieurs, 28 % n'ont pas d'eau chaude courante. De même, un tiers ne disposent pas de machine à laver, la moitié n'ont pas de voiture, 61 % n'ont pas le téléphone, 80 % ne disposent pas de la télévision couleur et 94 % n'ont pas de lave-vaisselle. Les différences avec les familles non-précaires sont particulièrement sensibles.

A ce niveau de ressources, les difficultés budgétaires sont ressenties avec une acuité particulière : 17 % des familles défavorisées ont déclaré à l'enquête avoir de « grosses difficultés » à boucler leur budget (contre 5 % pour l'ensemble de la population). 39 % au total ont indiqué avoir « des difficultés » ou de « grosses difficultés » (contre 16 % pour l'ensemble). Enfin, 18 % ont déclaré avoir parfois recours à l'emprunt « pour finir le mois » (tableau 5). Mais, l'attitude des familles vis-à-vis de la façon dont elles ressentent leurs difficultés budgétaires varie sensiblement selon les différentes catégories constituant le groupe des noyaux défavorisés.

Trois caractéristiques supplémentaires apparaissent enfin très significatives de situations défavorisées :

— 20 % des noyaux défavorisés sont logés avec une autre famille ou sont logés gratuitement (tableau 6) ;

— 13 % sont de nationalité étrangère. Cette proportion est de 3 % chez les familles non-précaires (tableau 3) ;

— 7 % sont des familles monoparentales, contre 3 % dans l'ensemble de la population (tableau 4).

TABLEAU 5

Quelques caractéristiques budgétaires (1978)

Partition des noyaux en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation ¹	Noyaux défavorisés ¹	Noyaux fragilisés ¹	Noyaux non-précaires ¹	Ensemble
% de noyaux ayant déclaré n'avoir aucune difficulté à boucler leur budget...	18,1	23,1	54,8	41,1
% de noyaux ayant déclaré avoir « des difficultés » ou « de grosses difficultés » à boucler leur budget...	38,9	23,1	7,7	15,9
% de noyaux ayant déclaré avoir parfois recours à l'emprunt pour « boucler le mois »...	18,0	10,5	4,2	7,7
% de noyaux bénéficiaires des :				
— allocations familiales...	29,0	32,6	15,1	21,9
— complément familial...	22,7	25,4	7,7	14,7
— allocation-logement...	23,7	29,0	4,8	14,2
% de noyaux bénéficiaires d'au moins une prestation familiale...	42,2	50,2	22,7	33,1
% de noyaux pour lesquels les prestations sociales, hors retraites, représentent de 80 % à 100 % de leurs ressources...	11,1	1,8	0,7	2,3
% de noyaux ne bénéficiant d'aucune prestation sociale (hors retraites)...	45,3	38,9	60,0	52,0
1. Voir définitions dans le texte.				

TABLEAU 6

Statut d'occupation du logement et niveau d'équipement (1978)

Partition des noyaux en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation ¹	Statut d'occupation du logement :			% de noyaux ne disposant pas à l'intérieur de leur logement :			% de noyaux ne disposant pas :			
	% de propriétaires	% de locataires	% de logés gratuitement ou avec leur famille	d'eau chaude courante	de salle de bains ou de cabinet de toilette	de W.C.	du téléphone	d'une voiture	d'une machine à laver	de la télévision
Noyaux défavorisés ¹ ...	41,2	38,5	20,3	27,8	32,7	25,8	61,0	50,7	33,8	13,3
Noyaux fragilisés ¹ ...	39,9	45,8	14,3	23,7	25,0	22,0	57,5	42,7	25,4	8,7
Noyaux non-précaires ¹	46,5	42,3	11,2	7,9	11,3	9,0	35,1	24,3	21,6	9,0
Ensemble des noyaux...	43,9	42,9	13,2	14,9	17,9	14,9	44,8	32,9	24,2	9,4

1. Voir définitions dans le texte.

Les familles fragilisées

On en compte 5 272 000, soit 30 % des noyaux familiaux. Leur caractéristique essentielle est d'être *allocataires de prestations familiales* : la moitié d'entre elles en bénéficient. 29 % perçoivent l'allocation-logement (contre 14 % dans l'ensemble de la population), un quart touchent le complément familial et un tiers les allocations familiales (tableau 5). Comparés aux noyaux défavorisés, ces ménages ont le plus souvent deux ou trois enfants, (c'est le cas de 28 % de ces familles), mais le moins souvent quatre enfants ou plus (4 %). Ces pourcentages sont respectivement de 18 % et 11 % pour les familles défavorisées.

L'inactivité de l'épouse concerne presque la moitié des familles fragilisées. En réalité, un tiers d'entre elles sont composées d'un couple où l'homme est actif et la femme inactive. Mais l'inactivité du chef de famille lui-même n'est pas rare : un tiers des noyaux fragilisés ne comportent aucun actif (tableau 4). Dans ce cas, le chef de famille a très souvent plus de 65 ans et il est à la retraite.

Certes, quelques différences sensibles apparaissent entre familles fragilisées et ménages défavorisés : moins d'un quart des noyaux fragilisés sont composés d'une seule personne contre 36 % des noyaux défavorisés ; dans la moitié des cellules familiales fragilisées, le chef est salarié, surtout ouvrier qualifié ou spécialisé, alors que cela ne concerne qu'un tiers des familles défavorisées. De même, rares sont les familles fragilisées qui ne vivent, pour l'essentiel, que de transferts sociaux (2 % des noyaux fragilisés, 11 % des noyaux défavorisés) (tableau 5). Pour 40 % d'entre elles en effet, les transferts sociaux — le plus souvent les prestations familiales — représentent de 10 à 30 % de leurs ressources totales.

Mais d'autres caractéristiques rapprochent très fortement les noyaux fragilisés des familles défavorisées : la moitié des chefs de famille fragilisée n'ont aucun diplôme ; un quart ne disposent pas d'eau chaude courante à l'intérieur du logement, 22 % n'ont pas de W.C. intérieurs, un quart n'ont

pas de cabinet de toilette ou de salle de bains. De même, 43 % n'ont pas de voiture et 58 % n'ont pas le téléphone.

En fait, une des principales différences entre le groupe des familles défavorisées et celui des ménages fragilisés tient à la situation du conjoint : celui-ci est actif dans 30 % des noyaux fragilisés comportant les deux conjoints. Ce pourcentage n'est que de 16 % chez les ménages défavorisés, où il y a nettement plus souvent (43 % contre 30 %) absence de conjoint (tableau 4). Mais finalement, les différences entre les deux groupes sont moins importantes que leurs ressemblances.

Les familles non-précaires

Leur nombre s'élève à 10 444 000 et correspond à 58 % des noyaux familiaux. Ce groupe est relativement disparate : il est constitué à la fois de familles dont le revenu par unité de consommation est à peine supérieur au SMIC et d'autres dont le revenu est deux à trois fois plus élevé (40 % de ces familles ont un revenu par unité de consommation compris entre une fois et une fois un tiers le SMIC ; 20 % ont un revenu supérieur à deux fois le SMIC). Malgré cette disparité relative, la sélection des modalités les plus caractéristiques de cette classe fait apparaître de nettes différences avec les familles défavorisées ou fragilisées. Ces dissemblances portent tout autant sur la composition du ménage et la situation du chef et de son conjoint que sur la perception qu'ont les familles de leurs difficultés budgétaires éventuelles.

D'une part, c'est *l'activité du conjoint* qui semble être une des caractéristiques les plus pertinentes pour qualifier ces familles. En effet, dans 62 % des noyaux non-précaires comportant les deux conjoints, l'épouse est active ; cette proportion n'est que de 16 % et 30 % pour les deux autres groupes de cellules familiales analysées (tableau 4). Ceci apparaît d'ailleurs directement lié au niveau de formation du conjoint : 27 % des épouses ne disposent d'aucun diplôme dans les familles non-précaires ; cela concerne 64 % des épouses dans les noyaux défavorisés. Corrélativement, le chef de noyau, plus souvent que dans l'ensemble

de la population, est cadre supérieur (11 %) ou cadre moyen (19 %) et son niveau de formation est révélateur de cette position plus avantageuse dans l'échelle sociale : 21 % des chefs de familles non-précaires disposent du baccalauréat ou d'un diplôme d'enseignement supérieur, 27 % ont un diplôme technique (tableau 3).

D'autre part, la grande majorité (80 %) des noyaux non-précaires déclarent ne pas avoir de difficultés à « boucler leur budget » (55 % répondent par la négative à la question sur d'éventuelles difficultés, pendant que 26 % répondent « pas de difficultés, mais c'est juste »). De même, seulement 4 % signalent avoir parfois recours à l'emprunt pour « boucler » le mois.

Ces deux situations, relatives à la perception qu'ont les familles de l'absence de réelles difficultés budgétaires, apparaissent très fortement caractéristiques des ménages non-précaires.

Le niveau de confort du logement, comme le niveau d'équipement, sont radicalement opposés à ceux mis en évidence pour les deux groupes précédents (tableau 6) : l'immense majorité des familles dites non-précaires disposent de l'eau chaude courante, de W.C. intérieurs et d'un cabinet de toilette ou d'une salle de bains. Les deux tiers disposent du téléphone, 43 % de la télévision couleur, 19 % d'un lave-vaisselle, 21 % de deux voitures et plus. 12 % de ces familles disposent aussi d'une résidence secondaire.

Le statut d'occupation du logement n'apparaît pas lui-même discriminant : 46 % des familles non-précaires sont propriétaires de leur logement. Mais 40 % des familles fragilisées et 41 % des familles défavorisées le sont aussi. Aucune différence significative n'apparaît non plus sur le nombre de pièces du logement ou sur sa superficie.

Les prestations sociales ne représentent qu'une part relativement faible des ressources des ménages non-précaires : 60 % d'entre eux ne perçoivent aucune prestation (tableau 5) et pour 17 %, ces aides représentent moins de 5 % de leurs revenus. En fait, c'est surtout sur les prestations familiales que les différences sont le plus sensibles entre les

familles non-précaires et les autres : les deux tiers des noyaux non-précaires n'ont en effet aucun enfant. Un quart de ces noyaux sont constitués d'une personne seule et 39 % comprennent au moins deux personnes, mais sans aucun enfant ouvrant droit aux prestations. Finalement, les trois quarts des ménages non-précaires ne perçoivent aucune prestation familiale. 95 % ne bénéficient pas de l'allocation-logement, 92 % ne touchent pas le complément familial et 85 % ne perçoivent pas d'allocations familiales (tableau 5). Au total, les prestations familiales représentent en moyenne moins de 2 % des ressources des familles non-précaires, contre presque 13 % pour les noyaux défavorisés (tableau 7).

En contrepartie, la part des ressources représentée par les salaires est deux fois plus élevée chez les noyaux non-précaires (65 %) que dans les familles défavorisées (30 %).

Les « défavorisés » : des familles nombreuses... ...aux familles monoparentales

Les familles défavorisées se définissent par rapport aux autres types de ménages selon certains traits spécifiques. Ceux-ci ne font en réalité que refléter les caractéristiques des divers sous-groupes relativement typés qui composent la population à bas revenus. Comment se définit précisément chacun de ces sous-groupes et quel est leur poids démographique respectif ? Pour répondre à cette question, on a réalisé, à partir du système SPAD, une classification en groupes homogènes des noyaux familiaux « défavorisés », caractérisés par une batterie importante de variables issues de l'enquête CNAF-CREDOC 1979⁹.

9. Sur la méthode, voir [8] ; sur les variables retenues, voir [5].

TABLEAU 7
Composition des ressources (1978)

Partition des noyaux en fonction de leur revenu disponible par unité de consommation ¹	Revenu disponible annuel moyen par U.C. - en Francs -	Part, en %, des ressources constituées par les :					
		Salaires	Retraites	Transferts dont :			Ensemble
				Prestations familiales	Prestations pour invalidité	Prestations chômage	
Noyaux défavorisés ¹ ...	10 400	30,0	32,6	12,6	5,2	3,5	22,6
Noyaux fragilisés ¹ ...	18 000	47,1	32,7	8,4	2,5	1,4	13,0
Noyaux non-précaires ¹ ...	36 600	65,4	20,8	1,6	1,7	1,4	5,5
Ensemble...	28 000	55,8	25,7	5,0	2,3	1,6	9,8

1. Voir définitions dans le texte.

Il apparaît que les familles à bas revenus peuvent être classées en six groupes relativement stables et homogènes. Ces groupes sont certes d'importance démographique variable, mais ils se définissent assez simplement par des caractéristiques précises, qui constituent finalement les éléments-pivots autour desquels se focalisent les situations de précarité de ressources. L'intitulé proposé ne signifie pas pour autant que chaque groupe est uniquement constitué de noyaux familiaux répondant à l'ensemble des caractéristiques mentionnées. Certaines cellules familiales peuvent en effet ne pas répondre à la totalité de ces traits distinctifs, mais leurs principaux éléments qualificatifs les portent à se regrouper, dans chacun des groupes cités, avec des familles dont les caractéristiques sont relativement proches. Les six groupes sont les suivants :

A - Les familles nombreuses, composées d'un couple où l'homme est salarié, principalement ouvrier ou employé, non qualifié, et la femme inactive. Autour de ces caractéristiques centrales, se regroupent 29 % des familles défavorisées de 1978.

B - Les personnes seules, âgées, de sexe féminin, sans enfants, principalement pensionnées de réversion. 33 % des noyaux familiaux défavorisés de 1978 se regroupent autour de ces caractéristiques centrales, parmi lesquelles l'isolement prédomine.

C - Les familles âgées, sans enfants, composées d'un couple d'inactifs où seul l'homme est pensionné, principalement ancien indépendant ou

ancien salarié du secteur privé, non diplômé (16 % des familles défavorisées).

D - Les familles de travailleurs indépendants, artisans ou petits commerçants, pour lesquelles le revenu d'exploitation est, soit déficitaire, soit relativement faible. La situation de ces familles apparaît pour partie liée au système d'imposition fiscal des travailleurs indépendants et à l'évaluation souvent forfaitaire de leur revenu sur laquelle ce système repose. A ce groupe s'ajoutent, du fait de l'activité de l'épouse, des familles composées d'un couple où l'homme est inactif (souvent malade ou handicapé) et la femme active (10 % des familles défavorisées au total).

E - Les chômeurs, principalement de longue durée, surtout ouvriers ou employés, jeunes ou en fin de carrière (6 % des noyaux défavorisés en 1978).

F - Les familles monoparentales¹⁰, dont le chef est de sexe féminin, principalement actif, mais non qualifié (7 % des noyaux défavorisés en 1978).

Les tableaux 8 à 12 présentent quelques-uns des traits principaux de chacun de ces groupes. Ces données mettent en évidence de profondes différences entre les noyaux familiaux composant chacun de ces sous-groupes.

10. Le terme de « familles monoparentales » se réfère ici aux familles composées d'un seul des deux parents et d'au moins un enfant ouvrant droit aux prestations familiales.

TABLEAU 8

Situations comparées des chefs de noyaux défavorisés selon leur groupe d'appartenance (1978)

Groupes constituant les noyaux défavorisés ¹	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Ensemble des noyaux défavorisés
% de noyaux où le chef est :							
— inactif, non retraité d'une activité propre (hors chômeurs)...	4,3	59,2	21,7	15,4	n.s.	19,1	26,9
dont : en longue maladie, handicapé...	3,9	8,0	15,6	14,7	n.s.	n.s.	8,0
— retraité d'une activité propre...	n.s.	31,3	78,3	n.s.	n.s.	—	23,9
— ouvrier...	73,2	n.s.	—	12,0	38,5	52,6	29,0
dont : manœuvre, personnel de service...	10,4	n.s.	—	n.s.	n.s.	40,6	6,7
— indépendant...	n.s.	n.s.	—	67,3	—	n.s.	9,8
— de sexe féminin...	n.s.	83,0	n.s.	—	40,0	94,1	36,4
— de nationalité étrangère...	21,3	10,5	6,2	n.s.	6,9	23,6	12,9
% de noyaux où le chef dispose :							
— d'un diplôme technique, du bac ou d'un diplôme d'enseignement supérieur...	22,8	17,8	5,5	31,1	41,7	13,1	19,5
— d'aucun diplôme...	60,5	58,9	76,3	40,5	48,9	53,1	59,2
% de noyaux où le chef a été au chômage au moins un mois en 1978...	n.s.	—	—	n.s.	100,0	13,6	7,7
% de noyaux où le chef a 65 ans ou plus...	—	67,9	61,9	8,8	—	—	32,8

1. Voir qualification de chaque groupe dans le texte. n.s. = effectifs trop restreints pour être significatifs.

TABLEAU 9
Composition des noyaux défavorisés selon leur groupe d'appartenance (1978)

Groupes constituant les noyaux défavorisés ¹	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Ensemble des noyaux défavorisés
% de noyaux composés :							
— d'un couple où l'homme est actif et la femme inactive ² ...	86,7	—	—	32,5	40,0	—	30,2
— d'un couple où l'homme et la femme sont actifs ² ...	5,1	—	—	47,8	6,1	—	6,8
— d'un couple où les deux conjoints sont inactifs ² ...	5,8	n.s.	98,8	—	—	—	18,0
— d'une personne vivant sans conjoint (avec ou sans enfants)...	n.s.	99,1	n.s.	—	53,9	100,0	42,9
dont : familles monoparentales ³	n.s.	—	—	—	22,3	72,8	6,9
Parmi les seuls noyaux composés d'un couple, % de ceux où le conjoint est :							
— inactif non retraité...	94,6	n.s.	75,0	32,5	82,5	—	77,0
— actif...	5,4	n.s.	—	67,5	14,0	—	15,6
% de ceux où le conjoint ne dispose d'aucun diplôme...	69,5	n.s.	77,1	28,6	63,2	—	64,2
% de noyaux composés :							
— d'une seule personne...	—	98,0	—	—	31,6	27,2	35,5
— de six personnes et plus...	37,2	—	n.s.	n.s.	9,4	7,6	13,0
— de trois enfants et plus...	52,8	—	n.s.	n.s.	11,3	20,4	18,0
% de noyaux ne comportant aucun actif²...	n.s.	89,6	91,4	—	—	14,9	45,7

1. Voir qualification de chaque groupe dans le texte.
2. Sont considérées comme actives les personnes ayant un emploi ou celles à la recherche d'un emploi. Les chômeurs ne font donc pas partie ici des « inactifs ».
3. Noyaux composés d'un seul des deux parents et d'au moins un enfant ouvrant droit aux prestations familiales. n.s. = effectifs trop restreints pour être significatifs.

Le groupe A : des familles nombreuses, surtout ouvrières

Ce groupe (611 000 noyaux familiaux) est composé majoritairement de *familles nombreuses*, allocataires de prestations familiales (93 %) où *l'homme est actif*, salarié (86 %), principalement ouvrier (73 %) ou employé (12 %) et *la femme inactive* (93 %).

Le chef est le plus souvent salarié du secteur privé (74 %) ; il n'a aucun diplôme (61 %) ou seulement le certificat d'études primaires (17 %) et il exerce une activité professionnelle depuis déjà au moins quinze ans (64 %) : il a le plus souvent entre 35 et 54 ans (64 %).

La raison principale de la présence de ces familles au sein du groupe défavorisé tient au nombre d'enfants qu'elles comportent : 2,9 en moyenne, contre 1,1 pour l'ensemble des familles défavorisées et 0,8 pour l'ensemble de la population. Un tiers de ces familles comportent quatre enfants et plus et 22 % en comportent trois. Plus des trois quarts de ces familles touchent les allocations familiales, et 55 % l'allocation-logement (contre 24 % des familles défavorisées et 14 % de l'ensemble de la population).

La présence de ces familles parmi les ménages dits défavorisés tient en fait à la norme de référence

adoptée pour la classification : le revenu disponible par unité de consommation. En effet, le revenu disponible moyen par noyau familial est, pour ce groupe, de 42 100 francs contre 23 900 francs pour l'ensemble des familles défavorisées et 54 000 francs pour l'ensemble de la population. Comportant en moyenne 3,6 unités de consommation, ces ménages voient leur revenu disponible moyen par unité de consommation descendre à 11 700 francs contre 10 400 francs pour l'ensemble des familles défavorisées et 28 000 francs pour l'ensemble des noyaux (tableau 11). Cette remarque met en évidence combien l'échelle adoptée pour déterminer les unités de consommation influe sur l'évaluation du nombre de familles défavorisées.

Le groupe ainsi défini ne comporte que très peu de chômeurs, ou d'invalides et handicapés. Les transferts perçus sont donc constitués essentiellement de prestations familiales, qui représentent en moyenne 28 % des ressources totales de ce groupe. Ce sont les salaires qui constituent la majeure partie de leurs revenus (tableau 11).

Comparés aux autres catégories défavorisées, ces ménages semblent relativement mieux logés : 22 % n'ont cependant pas de cabinet de toilette ou de salle de bains dans leur logement (contre 33 % pour les noyaux défavorisés dans leur ensemble), 18 % ne disposent pas de W.C. intérieurs

TABLEAU 10

Quelques caractéristiques budgétaires des noyaux défavorisés (1978)

Groupes constituant les noyaux défavorisés ¹	Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D	Groupe E	Groupe F	Ensemble des noyaux défavorisés
% de noyaux ayant déclaré n'avoir aucune difficulté à boucler leur budget...	9,0	24,3	15,3	32,7	—	26,7	18,1
% de noyaux ayant déclaré avoir « des difficultés » ou « de grosses difficultés » à boucler leur budget...	41,5	32,6	38,5	32,3	57,5	54,1	38,9
% de noyaux ayant déclaré avoir parfois recours à l'emprunt pour « boucler le mois »...	27,0	8,0	10,7	21,1	35,4	26,1	18,0
% de noyaux bénéficiaires des :							
— allocations familiales...	77,1	—	n.s.	21,9	21,9	35,1	29,0
— complément familial...	65,8	—	n.s.	6,8	22,1	21,1	22,7
— allocation-logement...	54,8	5,6	16,0	n.s.	31,3	20,8	23,7
% de noyaux bénéficiaires d'au moins une prestation familiale...	92,5	5,6	22,7	26,3	62,0	67,5	42,2
% de noyaux pour lesquels les prestations sociales, hors retraites, représentent de 80 à 100 % de leurs ressources...	n.s.	7,8	11,3	—	70,1	28,9	11,1
% de noyaux ne bénéficiant d'aucune prestation sociale (hors retraites)...	6,5	80,1	57,6	53,6	8,9	32,5	45,3

1. Voir qualification de chaque groupe dans le texte. n.s. = effectifs trop restreints pour être significatifs.

(contre 26 %). Ils semblent aussi mieux équipés : 70 % ont une voiture (contre 49 %), 97 % disposent de la télévision (contre 87 %) - mais, surtout, en noir et blanc - et, nombre d'enfants oblige, 88 % disposent d'une machine à laver le linge (contre 66 %). Par contre, ils sont nettement plus souvent locataires de leur logement (55 % contre 38 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés) (tableau 12).

Signalons enfin que 21 % de ces familles sont de nationalité étrangère, contre 13 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés et 6 % pour l'ensemble de la population.

Le groupe B : surtout des femmes seules, inactives et âgées

Ce groupe (689 000 noyaux familiaux) est constitué de *personnes seules* (98 %), *inactives* (90 %). Il s'agit le plus souvent *d'une femme* (83 %), *de plus de 65 ans* (68 %), elle-même rarement retraitée d'une activité propre : 59 % n'ont pas exercé d'activité antérieure tandis que 31 % sont retraitées de leur activité. 61 % de ces personnes seules sont veuves.

Ces personnes vivent principalement d'une retraite de faible montant : la plupart sont pensionnées de réversion ; les retraitées d'une activité propre figurant dans ce groupe sont affiliées, soit au régime général, soit au régime des indépendants. Ces personnes vivant seules et n'ayant donc pas d'enfants à charge, ne bénéficient pas de prestations familiales. 6 % touchent cependant l'allocation-logement. Elles ne perçoivent d'ailleurs

aucune prestation sociale autre que les retraites : 80 % sont dans ce cas. La principale aide dont elles bénéficient consiste donc dans l'exonération de la taxe d'habitation : 71 % ne paient pas cet impôt (contre 41 % pour l'ensemble des familles défavorisées et 20 % pour l'ensemble de la population). Plus largement, 53 % n'acquittent aucun impôt direct (impôt sur le revenu, impôt foncier, taxe d'habitation).

Ces personnes sont mal logées et mal équipées (tableau 12) : plus d'un tiers ne disposent pas de l'eau chaude courante dans leur logement ou de W.C. intérieurs, la moitié n'ont pas de cabinet de toilette ou de salle de bains (contre un tiers de l'ensemble des noyaux défavorisés). Si plus des trois quarts ne disposent pas de voiture (il s'agit principalement de femmes seules âgées), 61 % n'ont pas de machine à laver, 19 % n'ont pas de télévision (85 % n'ont pas la télévision couleur). Elles n'ont ni congélateur (88 %), ni lave-vaisselle (97 %). 16 % sont logées gratuitement et 19 % cohabitent avec une autre famille dans le même logement. Notons que ce groupe comprend aussi 6 % d'étudiants sans activité professionnelle vivant seuls ou en cohabitation, parfois logés gratuitement.

Enfin, si 47 % des personnes du groupe se déclarent malades ou handicapées (contre 37 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés), 93 % ne bénéficient pas de prestations pour handicap ou invalidité (5 % perçoivent cependant l'allocation aux adultes handicapés) et elles ne paraissent pas être de forts consommateurs médicaux. En fait,

8 % ne sont pas couvertes par la Sécurité sociale (contre 3 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés et moins d'1 % pour l'ensemble de la population).

Curieusement, ces personnes seules ressentent moins que d'autres, à ce niveau de revenu, leurs difficultés budgétaires : un quart déclarent n'avoir aucune difficulté à « boucler leur budget » (contre 18 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés). On peut voir là, soit une accoutumance à ces difficultés éventuelles (il s'agit principalement de personnes âgées), soit un effet de la cohabitation avec une autre famille — souvent leurs enfants — qui peut, le cas échéant, les aider. En tout état de cause, elles n'ont pas l'habitude de recourir à l'emprunt pour « boucler le mois » : seuls 8 % déclarent le faire, contre 18 % pour l'ensemble des familles défavorisées.

Le groupe C : des couples d'inactifs, retraités ou handicapés

Comme le groupe précédent, cette catégorie (335 000 noyaux familiaux) vit principalement de retraites (tableau 11), mais elle est composée cette fois de couples où l'homme et la femme sont inactifs (99 %), ayant rarement des enfants à charge (91 % n'en ont pas). Le chef de famille est le plus souvent retraité (78 %), généralement du secteur privé (38 %) ou ancien indépendant (24 %). Ceci se traduit par des retraites relativement plus faibles que celles en provenance du secteur public [7], d'autant que ces pensions se réfèrent à des emplois antérieurs peu qualifiés : les trois quarts des chefs de famille de ce groupe ne disposent d'aucun diplôme (contre 59 % pour l'ensemble des ménages défavorisés). Le chef de famille peut aussi être en longue maladie ou handicapé (16 %). Son conjoint

TABLEAU 11
Composition des ressources des noyaux défavorisés (1978)

Groupes constituant les noyaux défavorisés ¹	Revenu disponible annuel moyen par U.C. - en Francs -	Nombre moyen de personnes par noyau	Part, en %, des ressources constituées par les :					
			Salaires	Retraites	Transferts dont :			
					Prestations familiales	Prestations pour invalidité	Prestations chômage	Ensemble
Groupe A...	11 700	5,3	64,1	0,4	27,8	1,7	0,6	30,2
Groupe B...	9 600	1,0	8,8	62,5	1,3	5,7	0,1	10,0
Groupe C...	10 600	2,4	4,7	71,7	3,0	11,6	—	16,1
Groupe D...	11 100	3,6	37,5	4,4	4,0	6,8	0,4	11,2
Groupe E...	8 400	2,8	12,4	6,4	22,8	2,3	49,2	74,9
Groupe F...	9 300	2,7	49,6	0,8	29,8	2,9	5,8	39,4
Ensemble des noyaux défavorisés...	10 400	3,0	30,0	32,6	12,6	5,2	3,5	22,6
Ensemble des noyaux...	28 000	2,6	55,8	25,7	5,0	2,3	1,6	9,8

1. Voir qualification de chaque groupe dans le texte.

TABLEAU 12
Statut d'occupation du logement et niveau d'équipement des noyaux défavorisés (1978)

Groupes constituant les noyaux défavorisés ¹	Statut d'occupation du logement :			% de noyaux ne disposant pas à l'intérieur de leur logement			% de noyaux ne disposant pas :			
	% de propriétaires	% de locataires	% de logés gratuitement ou avec leur famille	d'eau chaude courante	de salle de bains ou de cabinet de toilette	de W.C.	du téléphone	d'une voiture	d'une machine à laver	de la télévision
Groupe A...	37,5	55,0	7,4	23,5	22,0	18,4	71,2	29,9	12,0	3,2
Groupe B...	32,6	32,6	34,8	33,6	50,0	34,1	63,1	78,0	60,7	19,0
Groupe C...	50,0	30,0	20,0	38,3	38,2	33,1	59,8	55,7	34,8	18,1
Groupe D...	74,7	21,9	3,4	14,6	13,4	10,4	30,3	10,2	10,6	—
Groupe E...	19,8	48,9	31,3	21,1	22,8	29,9	56,7	47,6	40,4	35,2
Groupe F...	45,7	32,9	21,4	19,2	20,8	20,8	61,6	61,9	24,9	19,8
Ensemble des noyaux défavorisés...	41,2	38,5	20,3	27,8	32,7	25,8	61,0	50,7	33,8	13,3
Ensemble des noyaux...	43,9	42,9	13,2	14,9	17,9	14,9	44,8	32,9	24,2	9,4

1. Voir qualification de chaque groupe dans le texte.

est le plus souvent inactif, non retraité d'une activité propre (74 %).

La retraite perçue est, en valeur absolue, du double de celle touchée par les pensionnés du groupe B (15 500 francs en moyenne contre 7 500 francs), mais la référence au nombre d'unités de consommation du noyau rend le niveau de vie de ces deux groupes tout-à-fait comparable (tableau 11). Au décès du mari, une bonne partie des épouses de ce groupe « rejoindront » le groupe B avec une pension de réversion égale à environ la moitié de la pension antérieure de leur mari.

Si le chef peut être lui-même en longue maladie ou handicapé, son conjoint se déclare également souvent malade (40 %), si bien que 80 % de ces familles comportent au moins un de leurs membres malade ou handicapé. En fait, 21 % de ces noyaux perçoivent effectivement une prestation pour handicap ou invalidité (y compris rente d'accident du travail), contre 12 % pour l'ensemble des familles défavorisées et 9 % pour l'ensemble de la population. Les prestations pour handicap représentent en moyenne 12 % des ressources des ménages du groupe (tableau 11). Ce sont pratiquement les seules prestations dont ils bénéficient. 16 % touchent cependant l'allocation-logement.

Plus souvent propriétaires de leur logement que les ménages du groupe B (tableau 12), ils ne jouissent cependant pas d'un niveau de confort minimal important : plus d'un tiers ne disposent pas d'eau chaude courante, de W.C. intérieurs ou de cabinet de toilette ou de salle de bains. Le recours à l'emprunt pour « boucler le mois » n'est que très rarement utilisé (tableau 10) : 11 % déclarent parfois le faire. Ceci les rapproche une nouvelle fois du groupe B.

Le groupe D : souvent des travailleurs indépendants

Ce groupe (220 000 noyaux familiaux) est le moins homogène de tous, mais il se caractérise de façon relativement précise. Il est composé aux deux tiers (67 %) de familles dont le chef est indépendant, essentiellement artisan ou petit commerçant. Son conjoint — il n'y a pas de personne seule dans ce groupe — peut être actif (aide familial surtout), comme inactif. Ces travailleurs indépendants connaissent, soit un déficit d'exploitation, soit une évaluation (système du forfait le plus souvent) de leurs revenus d'activité relativement faible. La plupart d'entre eux ont plus de vingt ans d'activité professionnelle et la grande majorité a entre 35 et 55 ans.

Le troisième tiers appartenant à ce groupe est majoritairement constitué de ménages composés d'un couple où l'homme est inactif, le plus souvent malade ou handicapé (15 %), et la femme active. C'est précisément l'activité du conjoint qui a conduit ces ménages à « rejoindre » les travailleurs indépendants cités précédemment, dont plus du

tiers des épouses travaillent. Dans l'ensemble des noyaux défavorisés comprenant un couple, le conjoint est actif dans seulement 16 % des cas. Cela concerne par contre 68 % des noyaux du groupe D (tableau 9).

Les indépendants constituant la majorité des ménages du groupe influent d'autant plus profondément sur les principales caractéristiques permettant de le qualifier qu'ils présentent, par exemple, sur le niveau d'équipement de leur logement ou les principaux biens durables possédés, plus de similitudes avec les noyaux non-précaires qu'avec les ménages défavorisés. Le montant de leurs revenus annuels d'activité semble d'ailleurs en contradiction avec les informations, partielles, dont on dispose sur leur niveau de vie. Le tableau 13 compare ainsi certains éléments de la situation des seuls indépendants appartenant aux noyaux dits « défavorisés » avec les situations respectives de l'ensemble des ménages défavorisés, de l'ensemble des ménages non-précaires et des seuls ménages d'indépendants appartenant à la catégorie des noyaux non-précaires. Néanmoins, certaines des caractéristiques retenues dans le tableau 13 sont parfois directement liées à l'activité professionnelle des travailleurs non salariés (par exemple disposition du téléphone, d'une voiture ou d'un logement relativement vaste) et ne sont donc pas toujours la traduction réelle d'un certain niveau de vie. Quoi qu'il en soit, sans atteindre la situation très favorable des indépendants non-précaires, les familles d'indépendants défavorisés disposent d'un niveau d'équipement les classant nettement à part dans l'ensemble des noyaux à bas revenus. Cette situation tout-à-fait particulière explique le « déphasage » qui apparaît dans le tableau 12 entre le groupe D dans son ensemble et les autres catégories appartenant aux noyaux défavorisés.

Les ménages d'indépendants à bas revenus présentent cependant quelques caractéristiques assez différentes des autres types de noyaux non-salariés, qui expliquent en partie leur situation : dans plus de la moitié des cas (52 %), l'épouse ne travaille pas (contre 30 % pour l'ensemble des indépendants). Quand celle-ci est active et salariée (18 % des cas), elle est le plus souvent ouvrière (15 %), essentiellement manœuvre ou « personnel de service », contrairement aux autres ménages d'indépendants où le conjoint salarié est bien plus souvent « employé ». 56 % de ces travailleurs indépendants n'ont aucun diplôme ou seulement le C.E.P. (contre 45 % pour l'ensemble des indépendants). Enfin, 18 % ont au moins trois enfants contre 11 % pour l'ensemble des familles de non-salariés.

La présence dans ce groupe de familles composées d'un couple où l'homme est handicapé explique qu'en moyenne 7 % de leurs ressources sont constituées de prestations pour handicap ou invalidité (tableau 11). Au total, les transferts ne représentent en moyenne que 11 % des revenus des

TABLEAU 13

Les travailleurs indépendants en milieu défavorisé et non-précaire (1978)

En %

Caractéristiques retenues	Familles d'indépendants appartenant aux noyaux défavorisés	Ensemble des noyaux défavorisés	Ensemble des noyaux non-précaires	Familles d'indépendants appartenant aux noyaux non-précaires
% de noyaux propriétaires de leur logement...	66	41	46	66
% de noyaux disposant d'un logement de 6 pièces ou plus...	28	10	10	30
% de noyaux ne disposant pas à l'intérieur de leur logement :				
— de l'eau chaude courante...	10	28	8	3
— d'un W.C....	7	26	9	4
— d'un cabinet de toilette ou d'une salle de bains...	13	33	11	2
% de noyaux ne disposant pas :				
— du téléphone...	18	61	35	14
— d'une machine à laver le linge...	15	34	22	9
% de noyaux disposant :				
— de 2 voitures ou plus...	38	8	21	34
— d'un lave-vaisselle...	21	6	19	40
— d'un congélateur indépendant...	47	22	25	39
— de la télévision couleur...	40	21	43	48
— d'une résidence secondaire...	7	4	12	13
% de noyaux ayant déclaré n'avoir aucune difficulté à « boucler leur budget »...	35	18	55	61

familles du groupe, contre 23 % pour l'ensemble des familles défavorisées.

Le groupe E : des chômeurs, souvent de longue durée

Ce groupe (122 000 noyaux familiaux) est en totalité composé de ménages dont *le chef est au chômage*. Tous les ménages défavorisés dont le chef est sans emploi n'appartiennent d'ailleurs pas à ce groupe, mais les trois quarts d'entre eux y figurent. Il s'agit principalement de ceux qui ont été au chômage plus de six mois en 1978 : 92 % de ces chômeurs de longue durée y figurent. Leur période de chômage ne se limite pas à l'année 1978 : plus de la moitié (56 %) d'entre eux ont également été au chômage l'année précédente. Des chômeurs de plus courte durée (moins de six mois en 1978) figurent aussi, en moins grand nombre, dans ce groupe, mais tous ne sont pas présents dans cette catégorie, car ils peuvent appartenir au groupe F principalement composé de familles monoparentales.

Quelles sont les caractéristiques de ces familles ? Elles sont composées en majorité (54 %) d'un chef vivant sans conjoint ou d'un couple où la femme est inactive (40 %). Le chef est principalement employé (40 %) ou ouvrier (39 %) et il appartient au régime général de la Sécurité sociale (98 %). Il est, soit relativement jeune : 47 % ont moins de 35 ans (contre 20 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés), soit en fin de carrière professionnelle : 19 % d'entre eux ont entre 60 et 65 ans (contre 6 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés). Le chef de famille est plus souvent pourvu d'un

diplôme technique (31 %) que dans l'ensemble des ménages à bas revenus (13 %). Notons que le pourcentage d'étrangers y est aussi plus faible (7 % contre 13 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés).

Le seul apporteur de ressources du noyau étant au chômage, ces familles sont, de tous les noyaux dits défavorisés, celles dont le niveau de vie est le plus faible. Plus de la moitié d'entre elles disposent en effet d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 40 % du SMIC. Les prestations-chômage représentent en moyenne la moitié de leurs ressources et les prestations familiales, un quart (tableau 11). Cette importance relative des prestations familiales n'est pas directement liée à la présence dans ce groupe d'un grand nombre de familles nombreuses : 44 % n'ont en effet aucun enfant à charge. Mais ce sont, pour un quart, des ménages monoparentaux avec enfant(s) : 19 % des noyaux classés ici touchent l'allocation d'orphelin (contre 4 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés). Ces cellules familiales sont néanmoins de petite taille ; elles ne comportent en général qu'un seul enfant : un tiers des ménages appartenant au groupe E sont dans ce cas (contre 15 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés).

Ces ménages vivent donc principalement de transferts : pour 70 % d'entre eux, ces prestations constituent l'essentiel de leurs ressources ; seuls 11 % de l'ensemble des noyaux défavorisés sont dans ce cas.

Cette faiblesse des ressources se traduit directement dans les difficultés que ressentent ces noyaux à « boucler leur budget » : 58 % d'entre eux éprou-

vent « des difficultés » ou de « grosses difficultés » (contre 39 % de l'ensemble des noyaux défavorisés et 16 % de l'ensemble de la population). De même, plus d'un tiers d'entre eux déclarent avoir recours à l'emprunt pour « boucler leur budget » (contre 18 % pour l'ensemble des familles défavorisées)¹¹. Leur niveau d'équipement ne semble pas particulièrement différent de celui de l'ensemble des ménages à faibles revenus (tableau 12) : un quart d'entre eux environ ne disposent pas dans leur logement du niveau de confort minimal (eau chaude courante, W.C., cabinet de toilette). Mais le statut d'occupation du logement diffère sensiblement : 20 % de ces ménages sont logés avec une autre famille, contre 10 % pour l'ensemble des ménages défavorisés. D'autre part, le pourcentage de propriétaires est très bas (20 % contre 41 % pour l'ensemble des ménages à bas revenus). Enfin, la taille de l'appartement occupé est particulièrement faible : un quart de ces noyaux vivent dans une seule pièce, contre 4 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés.

Le groupe F : beaucoup de familles monoparentales

Ce groupe (142 000 noyaux familiaux) est composé de ménages où le *chef de famille vit sans conjoint et les trois quarts d'entre eux comportent au moins un enfant*. Il est donc caractérisé par une très forte proportion de familles monoparentales (73 %). Toutes ne figurent cependant pas ici : quand elles sont touchées par le chômage, surtout de longue durée, elles appartiennent au groupe précédent.

Le chef de noyau est le plus souvent une femme (94 %) ; il est fréquemment actif (81 %), essentiellement salarié. La profession principalement exercée est celle de manœuvre, personnel de service, ouvrier non qualifié ou employé. Ainsi 26 % des chefs de famille monoparentale du groupe sont manœuvres ou « gens de maison » alors que cette profession ne concerne que 7 % de l'ensemble des chefs de noyaux défavorisés.

Dans 38 % des cas, le chef de famille est célibataire ; dans 23 %, il est divorcé et dans 29 %, veuf. Il est le plus souvent jeune : il a entre 25 et 34 ans dans 42 % des cas, contre 13 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés.

Ce groupe comporte bien sûr une forte proportion de bénéficiaires de l'allocation d'orphelin (36 %) et de familles composées d'un seul enfant (38 %). Mais 20 % comportent trois enfants ou plus. Les prestations familiales représentent donc en moyenne environ un tiers des ressources de ces noyaux et les trois quarts des transferts dont ils bénéficient. Cependant, les salaires constituent encore, en moyenne, la moitié de leurs ressources (tableau 11).

Si le niveau de vie de ces ménages est légèrement supérieur à celui des noyaux de chômeurs du groupe E (9 300 francs de revenu disponible par unité de consommation, contre 8 400 francs en moyenne), il reste très faible : 42 % disposent d'un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 40 % du SMIC. Les importantes difficultés ressenties « pour boucler le budget » sont mentionnées par 54 % des noyaux du groupe. Dans 26 % des cas, la famille déclare avoir recours à l'emprunt pour boucler le mois. Le niveau d'équipement du logement reste cependant sensiblement identique dans le groupe F à celui de l'ensemble des noyaux défavorisés (tableau 12).

On relève enfin que 19 % de ces ménages cohabitent avec une autre famille, que 24 % sont de nationalité étrangère (contre 13 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés) et que 9 % ne sont pas couverts par la Sécurité sociale (contre 3 % pour l'ensemble des noyaux défavorisés).

Si l'on se limite aux seules familles monoparentales du groupe, ces pourcentages croissent : 26 % de ces familles vivent en cohabitation, un tiers est de nationalité étrangère et 12 % ne sont pas couvertes par la Sécurité sociale. La moitié des chefs de ces familles monoparentales ont d'autre part entre 24 et 34 ans, 52 % ont un seul enfant à charge et plus des trois quarts sont allocataires de prestations familiales. Pour 40 % de ces familles, les transferts représentent l'essentiel de leurs ressources (80 à 100 %) et 47 % déclarent éprouver « de grosses difficultés à boucler leur budget ». Enfin, 19 % des chefs de famille monoparentale ont été au chômage moins de six mois en 1978. Si ce chômage se prolonge, ils « passent » dans le groupe E : leur absence de qualification les y prédispose. 88 % d'entre eux n'ont en effet aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires.

Une caractérisation sélective des « bas revenus »...

Cette description des grandes catégories composant la population à bas revenus permet de sélectionner les caractéristiques de chacun des groupes démographiquement les plus importants, constituant en 1978 la population « défavorisée ».

La présentation des traits distinctifs de chacun de ces groupes et du nombre de noyaux familiaux concernés figure au tableau 14. Neuf catégories y sont détaillées : les six premières correspondent aux caractéristiques centrales des six groupes A à F mis en évidence par l'analyse précédente ; les

11. Ce pourcentage est d'autant plus important que les « non-réponses » à cette question sont particulièrement élevées pour ce groupe de population : 19 %, contre 5 % pour l'ensemble des familles défavorisées.

TABLEAU 14
Les principaux groupes composant les noyaux défavorisés (1978)

Types de noyaux	Nombre de noyaux défavorisés (*)		Nombre de noyaux fragilisés (*)		Nombre de noyaux non-précaires (*)		Nombre total de noyaux	
	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total
Noyaux allocataires de prestations familiales, composés d'un couple où l'homme est ouvrier ou employé, non chômeur, et son conjoint inactif, non chômeur...	419	19,8	934	17,7	109	1,0	1 462	8,2
Noyaux composés d'une seule personne, inactive, de 60 ans ou plus, de sexe féminin, n'ayant aucun diplôme ¹ , ne bénéficiant d'aucun transfert social ² , non retraitée du secteur public, non chômeur...	357	16,8	442	8,4	339	3,2	1 138	6,4
Noyaux composés d'un couple d'inactifs, non chômeurs. L'homme est retraité (mais pas du secteur public), en longue maladie ou handicapé et n'a aucun diplôme ¹ . Son conjoint est inactif non retraité...	241	11,4	385	7,3	176	1,7	802	4,5
Noyaux composés d'un couple où l'homme est artisan ou petit commerçant, de 25 à 54 ans, et son conjoint inactif non retraité, aide familial ou ouvrier...	130	6,1	162	3,1	216	2,1	507	2,8
Familles monoparentales ³ dont le chef est une femme, n'ayant aucun diplôme ¹ ...	112	5,3	176	3,3	75	0,7	364	2,0
Noyaux dont le chef est au chômage, ouvrier ou employé, n'ayant pas de conjoint ou un conjoint inactif non retraité (hors familles monoparentales, hors pré-retraités)...	83	3,9	51	1,0	63	0,6	196	1,1
Noyaux dont le chef est étudiant ou apprenti, non chômeur (hors familles monoparentales)...	74	3,5	19	0,4	7	0,1	100	0,6
Noyaux dont le chef de moins de 60 ans, n'a pas de conjoint et est handicapé ou en longue maladie (hors familles monoparentales)...	51	2,4	24	0,4	25	0,2	100	0,6
Noyaux composés d'un couple où l'homme est handicapé ou en longue maladie, sans diplôme ¹ , et son conjoint est actif...	33	1,6	42	0,8	34	0,3	109	0,6
Sous-total constitué par les neuf catégories citées...	1 500	70,7	2 235	42,4	1 044	10,0	4 778	26,8
Total...	2 121	100,0	5 272	100,0	10 444	100,0	17 837	100,0

1. Absence de diplôme = aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires (C.E.P.).
 2. Transferts sociaux = indemnités chômage, prestations familiales, prestations pour handicap ou invalidité, transferts divers hors retraites.
 3. Famille monoparentale = famille ne comprenant qu'un seul des parents et au moins un enfant.
 (*) Voir définitions dans le texte.

trois dernières répondent à certains traits spécifiques apparus plus marginalement au cours de la description.

Cette classification fait apparaître trois grands ensembles de noyaux familiaux défavorisés.

— *Les ménages caractérisés par l'inactivité du chef de famille.* Les femmes seules de plus de 60 ans, souvent pensionnées de réversion, y sont très nombreuses, mais on y trouve aussi les couples d'inactifs, où l'homme est retraité, handicapé ou en longue maladie et où son épouse est principalement inactive non retraitée. Les pensions perçues dans ce cas se réfèrent le plus souvent à des emplois antérieurs peu qualifiés. Pour les femmes seules, c'est l'absence totale d'activité antérieure qui prédomine et elles bénéficient rarement d'aides sociales. Dans un cas comme dans l'autre, l'absence de diplômes est frappante.

— *Les familles nombreuses,* allocataires de prestations familiales, répondant à une configuration-type : l'homme y est principalement ouvrier,

parfois employé et son conjoint, inactif non retraité. Là encore, l'absence de formation antérieure est tout-à-fait marquante et elle concerne tout autant le mari que son épouse. Les prestations familiales perçues, quoiqu'importantes en valeur absolue, ne permettent pas à ces familles d'atteindre un niveau de revenu disponible par unité de consommation supérieur aux seuils retenus.

— *Les populations « particulières »* parmi lesquelles prédominent :

- a) les familles monoparentales, dont le chef est une femme, jeune, souvent sans formation ;
- b) les chômeurs, souvent de longue durée, principalement ouvriers ou employés, sans conjoint (jeunes) ou dont le conjoint est inactif non retraité (plus de 50 ans) ;
- c) enfin, certains artisans et petits commerçants (exploitation déficitaire, système du forfait), plus difficiles à qualifier précisément, car moins typés.

La description proposée reste cependant statique. Elle répond à une coupe transversale de la

population française, à un moment donné. Elle ne permet donc pas d'apprécier comment certaines personnes ou noyaux familiaux peuvent au cours de leur existence « transiter » d'un groupe à l'autre, à l'intérieur même de la population défavorisée. Il est clair que, par exemple, l'absence de formation des chefs de famille nombreuse ouvrière les rend potentiellement plus susceptibles que d'autres de gonfler le groupe des chômeurs en cas de dépression économique. De même, on peut concevoir le « cheminement » des épouses inactives des chefs de famille ouvrière ou aides familiales de leur mari artisan ou petit commerçant, appelées à « rejoindre » le groupe des « familles monoparentales » en cas de décès de leur conjoint ou de séparation. Sans atteindre cette situation extrême, elles « accompagneront » leur mari dans le groupe des couples d'inactifs défavorisés lors de son passage à la retraite et se retrouveront, lors du décès de leur conjoint, dans le groupe des femmes seules inactives, âgées, n'ayant jamais exercé d'activité professionnelle.

On peut relever (tableau 14) que les neuf groupes retenus, définis avec précision, constituent 71 % des noyaux défavorisés, alors qu'ils représentent 27 % de l'ensemble des noyaux familiaux de 1978. Les 29 % restants peuvent d'ailleurs aisément se reclasser dans chacun de ces groupes par modification d'une seule des caractéristiques retenues : par exemple, manquent au tableau les familles nombreuses allocataires de prestations familiales, où le chef est ouvrier ou employé, mais où son conjoint, au lieu d'être inactif, travaille à temps partiel : ces familles sont au nombre de 27 000 dans les noyaux défavorisés. De même pour les femmes seules de plus de 60 ans, inactives, n'ayant aucun diplôme, mais bénéficiant de l'allocation-logement ou celles ne bénéficiant d'aucun transfert, mais disposant d'un diplôme (soit au total 52 000 noyaux défavorisés). La caractérisation effectuée semble donc relativement discriminante : les groupes définis représentent 71 % des noyaux défavorisés et seulement 10 % des noyaux non-précaires.

Le tableau 15 révèle une caractérisation plus

TABLEAU 15

Les principaux groupes composant la population défavorisée (1978)

Types de noyaux	Nombre de personnes appartenant aux :						Nombre total de personnes	
	noyaux défavorisés		noyaux fragilisés		noyaux non-précaires		En milliers	En % du total
	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total	En milliers	En % du total		
Noyaux allocataires de prestations familiales, composés d'un couple où l'homme est ouvrier ou employé, non chômeur, et son conjoint inactif, non chômeur...	2 279	36,4	4 287	28,1	438	1,7	7 004	15,0
Noyaux composés d'une seule personne, inactives, de 60 ans ou plus, de sexe féminin, n'ayant aucun diplôme ¹ , ne bénéficiant d'aucun transfert social ² , non retraitée du secteur public, non chômeur...	357	5,7	442	2,9	339	1,4	1 138	2,4
Noyaux composés d'un couple d'inactifs, non chômeurs. L'homme est retraité (mais pas du secteur public), en longue maladie ou handicapé et n'a aucun diplôme ¹ . Son conjoint est inactif non retraité...	742	11,8	882	5,8	407	1,6	2 031	4,4
Noyaux composés d'un couple où l'homme est artisan ou petit commerçant, de 25 à 54 ans, et son conjoint inactif non retraité, aide familial ou ouvrier...	504	8,0	646	4,2	786	3,1	1 936	4,1
Familles monoparentales ³ dont le chef est une femme, n'ayant aucun diplôme ¹ ...	411	6,6	547	3,6	209	0,8	1 167	2,5
Noyaux dont le chef est au chômage, ouvrier ou employé, n'ayant pas de conjoint ou un conjoint inactif non retraité (hors familles monoparentales, hors pré-retraités)...	255	4,1	122	0,8	77	0,3	454	1,0
Noyaux dont le chef est étudiant ou apprenti, non chômeur (hors familles monoparentales)...	84	1,3	30	0,2	21	0,1	135	0,3
Noyaux dont le chef, de moins de 60 ans, n'a pas de conjoint et est handicapé ou en longue maladie (hors familles monoparentales)...	63	1,0	31	0,2	25	0,1	119	0,3
Noyaux composés d'un couple où l'homme est handicapé ou en longue maladie, sans diplôme ¹ , et son conjoint est actif...	123	2,0	119	0,8	95	0,4	337	0,7
Sous-total constitué par les neuf catégories citées...	4 818	76,9	7 106	46,6	2 397	9,5	14 321	30,7
Total...	6 263	100,0	15 235	100,0	25 178	100,0	46 676	100,0

1. Absence de diplôme = aucun diplôme ou seulement le certificat d'études primaires (C.E.P.).

2. Transferts sociaux = indemnités chômage, prestations familiales, prestations pour handicap ou invalidité, transferts divers hors retraites.

3. Famille monoparentale : famille ne comprenant qu'un seul des parents et au moins un enfant.

sélective encore. Il ne fournit pas le nombre de noyaux familiaux concernés par chaque type de profil sélectionné, mais le nombre de personnes inclus dans les noyaux familiaux concernés. La part représentée par les familles nombreuses s'accroît très sensiblement : plus d'un tiers (36 %) des personnes appartenant à des cellules familiales « défavorisées » vivent dans des familles nombreuses où le chef est ouvrier ou employé et son conjoint inactif. Les groupes définis représentent alors 77 % de la population défavorisée tandis qu'ils constituent moins d'un dixième de la population non-précaire.

...mais des similitudes entre défavorisés et fragilisés

La caractérisation mise en évidence ne paraît pas aussi sélective entre noyaux défavorisés et noyaux fragilisés : les groupes retenus représentent en effet 42 % de l'ensemble des noyaux fragilisés, c'est-à-dire 2,2 millions de cellules familiales de 1978, soit davantage en valeur absolue que le nombre de noyaux défavorisés (tableau 14). La limite de séparation entre les deux groupes qui a été retenue (60 % du SMIC) ne paraît pas significative de différences fondamentales entre ces deux catégories. Ainsi, parmi les noyaux fragilisés, ceux répondant à la première ligne du tableau 14, mais dont le conjoint au lieu d'être inactif travaille à temps partiel, s'élèvent à 165 000. De même, ceux composés d'une femme seule, inactive, de 60 ans et plus, non retraitée du secteur public, mais qui bénéficie de l'allocation-logement ou qui possède un diplôme sont au nombre de 252 000. Enfin, ceux constitués d'un couple d'inactifs âgés dont la femme, au lieu d'être inactive non retraitée, bénéficie d'une retraite personnelle (hors secteur public), sont au nombre de 268 000. Autrement dit, en modifiant accessoirement l'une des caractéristiques qualifiant les groupes retenus, on parvient, pour les trois cas cités, à « récupérer » 13 % des noyaux fragilisés. Il est d'ailleurs frappant de constater que trois ensembles de cellules familiales (personnes âgées, vivant seules ou en couple et familles nombreuses dont le chef est ouvrier ou employé) représentent globalement, à eux seuls, les trois quarts des noyaux défavorisés comme fragilisés.

Ainsi, 94 % de la population des familles nombreuses, allocataires de prestations familiales, composées d'un couple où l'homme est ouvrier ou employé et son conjoint inactif, appartiennent au groupe défavorisé (pour 33 %) ou fragilisé (pour 61 %), alors que ces deux groupes représentent 46 % de l'ensemble de la population. De même, 82 % de la population des familles monoparentales dont le chef est une femme, sans formation, appartiennent à un de ces deux groupes et 83 % des noyaux de chômeurs, ouvriers ou employés (tableau 15).

Enfin, c'est parmi les noyaux dont le chef est artisan, petit commerçant que la caractérisation est la moins sélective. Cela confirme le caractère tout-à-fait particulier de leur situation.

Le risque de chômage n'est pas le même pour tous

La caractérisation effectuée porte sur l'année 1978. Les données fournies dans les tableaux 14 et 15 permettent cependant de suggérer quelques-unes des évolutions intervenues depuis, sous l'effet de la crise. La forte croissance du chômage depuis 1978 constitue un des éléments les plus marquants de la période¹². Or on relève que parmi les groupes déjà défavorisés ou fragilisés en 1978, certains paraissent plus particulièrement exposés au risque de perte du seul emploi familial détenu, notamment :

- les familles nombreuses où le chef, ouvrier principalement, est le plus souvent non qualifié, sans diplôme, et la femme inactive (1 350 000 familles concernées en 1978, soit 6 560 000 personnes) (tableaux 14 et 15) ;

- les familles monoparentales dont le chef est une femme, n'ayant précisément aucune formation. On a vu qu'un tiers de ces chefs de famille étaient déjà au chômage en 1978 ;

- les familles composées d'un couple où l'homme est artisan ou petit commerçant (risque de cessation d'activité ou de perte de l'emploi d'ouvrier non qualifié du conjoint).

Deux autres groupes, non encore évoqués, appartenant en 1978 aux noyaux fragilisés, ont pu aussi, depuis, subir tout particulièrement les effets de l'accroissement du chômage :

- celui composé de personnes seules, actives en 1978, principalement de sexe féminin, relativement jeunes (moins de 40 ans et en majorité moins de 30 ans), en début d'activité professionnelle, surtout des employés ou « manœuvre-gens de maison », sans diplôme (190 000 noyaux en 1978) ;

- celui constitué d'un couple d'actifs où l'épouse était déjà au chômage en 1978 (170 000 familles). En effet, dans 70 % de ces familles, le chef est ouvrier non qualifié ; il a souvent moins de 35 ans et a déjà été, dans 20 % des cas, au chômage en 1977.

Les groupes ainsi définis constituent le « terrain » au sein duquel les effets d'une perte d'emploi paraissent le plus directement générateurs de situations de ressources très défavorables. Ce « mouvement » de précarisation présumée s'est donc certainement traduit, depuis 1978, par un net gonflement, au sein des noyaux dits défavorisés,

12. Le nombre de chômeurs s'élevait en mars 1978 à 1 095 000. Ils étaient 2 429 000 en mars 1985 (Source : Enquêtes emploi de l'INSEE, nombre de chômeurs au sens du B.I.T.). Voir également [3], graphique 1, page 30.

du groupe E (familles dont le chef est au chômage, ouvrier ou employé). Les modifications de l'indemnisation du chômage intervenues depuis n'ont pu qu'accentuer ce mouvement. Il est d'ailleurs confirmé par l'analyse de clientèles de l'action sociale réalisée récemment au CREDOC [3].

A l'inverse, depuis 1978, il est probable que l'importance relative des deux groupes de personnes âgées a dû diminuer au sein des noyaux défavorisés et s'accroître en retour parmi les familles fragilisées : les montants de pensions les plus bas se sont en effet accrus, entre 1978 et 1985, de façon plus rapide que le SMIC. Ce dernier a ainsi augmenté de 134 %, de juillet 1978 à juillet 1985 et le minimum vieillesse pour une personne seule de 154 %¹³. Il reste que le minimum vieillesse, qui représentait en juillet 1978, 53 % du SMIC, n'en constituait en juillet 1985 que 58 %. De même, si le nombre de bénéficiaires du Fonds national de solidarité était de 2 030 000 à la fin de 1978, il était encore de 1 770 000 en fin 1983 [15]. Le choix conventionnel du seuil de pauvreté ne peut donc qu'influer fortement sur l'évaluation de l'ampleur des populations pauvres : le seuil de 60 % du SMIC correspond approximativement aujourd'hui à la valeur du minimum vieillesse. En tout état de cause, il est à noter qu'on relevait fin 1985 un pourcentage relativement faible de personnes âgées parmi les groupes ayant recours à l'action sociale dans neuf sites géographiques français [3]. Tout autant que le montant des ressources proprement dit, l'irrégularité et l'incertitude du revenu constituent des éléments essentiels pour qualifier les populations pauvres. Or, les personnes âgées ne sont pas (sauf éventuellement au moment du passage à la retraite) en situation de rupture de ressources. Au contraire, leurs pensions en hausse régulière leur sont versées à date fixe, autorisant une gestion de leurs revenus plus stable aujourd'hui que pour d'autres groupes de la population.

13. Le montant du minimum vieillesse correspond à l'addition de l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) et de l'allocation du Fonds national de solidarité (FNS).

Références bibliographiques

- [1] C. Baudelot et O. Choquet, Du salaire au niveau de vie, *Economie et statistique*, n° 139, décembre 1981.
- [2] CERC, Bas salaires : du salaire individuel aux conditions de vie du foyer, *Documents du Centre d'études des revenus et des coûts*, n° 66, 2^e trimestre 1983.
- [3] J.P. Dupré, E. Pascaud, B. Simonin, La pauvreté-précarité en 1985, diversité des recours à l'action sociale, *Rapport CREDOC*, février 1986.
- [4] FORS (Fondation pour la recherche sociale), La pauvreté et la lutte contre la pauvreté, Rapport français présenté à la Commission des communautés européennes, décembre 1980.
- [5] G. Hatchuel, Caractéristiques des ménages à bas revenus, Enquête CNAF-CREDOC 1979, *Rapport CREDOC*, février 1986.
- [6] G. Hatchuel et alii, Les ressources des familles et l'impact des prestations familiales, *Rapport CNAF-CREDOC*, novembre 1981.
- [7] G. Hatchuel et P. Mannoni, Les retraités et leurs ressources, *Rapport CREDOC*, décembre 1982.
- [8] L. Lebart et A. Morineau, SPAD (système portable pour l'analyse des données), CESIA, avril 1982.
- [9] S. Milano, *La pauvreté en France*, Le Sycomore, 1982.
- [10] S. Milano, Bas revenus et pauvreté, 1975-1979, *INFO-DAS*, n° 5, Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, octobre 1984.
- [11] E. Mossé, *Les riches et les pauvres*, Editions du Seuil, 1983.
- [12] G. Oheix, Contre la précarité et la pauvreté, 60 propositions, février 1981.
- [13] J.C. Ray, Nouveaux pauvres, seuils de pauvreté et analyses longitudinales, Journées d'études INSEE/CREDOC sur le niveau de vie et le coût de la vie, Jouy-en-Josas, 14-15 juin 1984.
- [14] J.C. Ray et L.S. Carvoyeur, Les pauvres et le recensement. Valeur des informations recueillies en quartier défavorisé et conséquences sur d'autres sources statistiques, *Cahiers économiques de Nancy*, n° 12, 1^{er} semestre 1984.
- [15] SESI, Le Fonds national de solidarité, *Documents statistiques du Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale*, n° 8, mai 1985.
- [16] N. Tabard, Contribution au rapport sur la pauvreté et la lutte contre la pauvreté, CREDOC-Commissariat général du Plan, 1980.
- [17] A. Villeneuve, Construire un indicateur de précarité : les étapes d'une démarche empirique, *Economie et statistique*, n° 168, juillet-août 1984.